

Savez-vous

Quel pourcentage de contribution votre employeur verse à votre comité d'entreprise ?

Les comités d'entreprise perçoivent un pourcentage du montant de la masse salariale pour les activités sociales et culturelles des salariés de l'entreprise.
(Vacances, Voyages, Cinémas, Parcs de loisirs, Cartes Cadeaux, ...)

D'après l'enquête de la Dares ([La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques](#))

- 29 % des CE perçoivent moins de 0.5 % de la masse salariale
- 25 % des CE perçoivent entre 0.5% et 1% de la masse salariale
- 23% des CE perçoivent de 1% à 1.5% de la masse salariale
- 14% des CE perçoivent plus de 1.5% de la masse salariale
- 9% des CE interrogés n'ont rien perçu ou rien déclaré.

Il est communément admis que la moyenne se situe autour de 1%.

Le CE de Kiloutou ne perçoit **que 0,4 %**
pour vos activités sociales et culturelles.

Une subvention de 0,7% au lieu de 0,4% de la masse salariale permettrait de vous proposer des tarifs plus intéressants pour les vacances, les concerts, les cartes cinémas, ou de passer la carte cadeau de fin d'année de **50 €** actuellement à environ **140 €**.